



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

CONTRÔLE CANTONAL DES FINANCES

Contrôle cantonal des finances

Rapport de gestion de l'année 2022

L'ESSENTIEL, EN BREF

➤ **Le Contrôle cantonal des finances (CCFI), un organe indépendant et professionnel chargé de la surveillance financière de l'État**

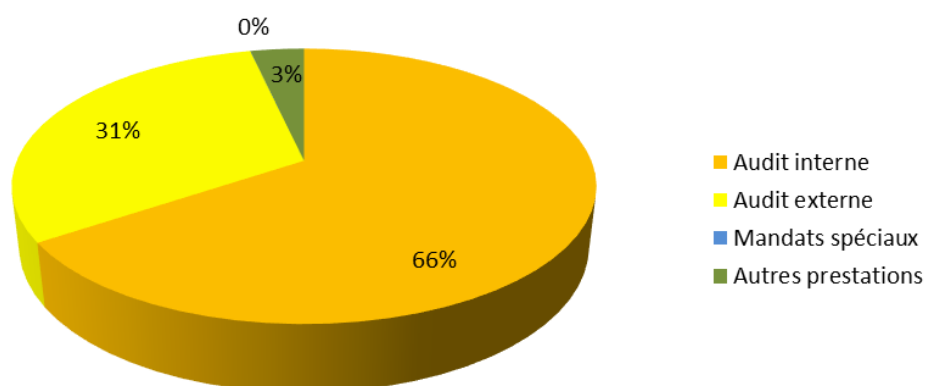
Le CCFI est l'organe **indépendant** et **autonome** chargé de la surveillance financière de l'État de Neuchâtel, au sens large. Il exerce également ses missions auprès **d'établissements de droit public** ou **d'entités subventionnées**. Il ne dépend hiérarchiquement ni du Conseil d'État, ni d'un département et son activité n'est régie que par la [Loi sur le contrôle des finances \(LCCF\)](#) et son règlement.

Le CCFI traite directement avec les entités et les personnes soumises à sa surveillance, dispose de **tout pouvoir d'investigation** et peut intervenir en tout temps, sans en référer à quiconque. Les entités et les personnes en question sont tenues de le renseigner, de lui permettre de consulter leurs documents et plus généralement de l'assister dans l'accomplissement de ses tâches. Elles ne peuvent invoquer **aucune obligation légale de garder le secret**.

Le CCFI compte actuellement 9 collaboratrices et collaborateurs (8.25 EPT), dont 7 auditrices et auditeurs, parmi lesquels 2 sont au bénéfice d'un agrément d'expert-e-réviseur-se délivré par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR). Le service dispose également de l'agrément fédéral.

➤ **L'émission de 42 rapports en relation avec les différentes missions du CCFI**

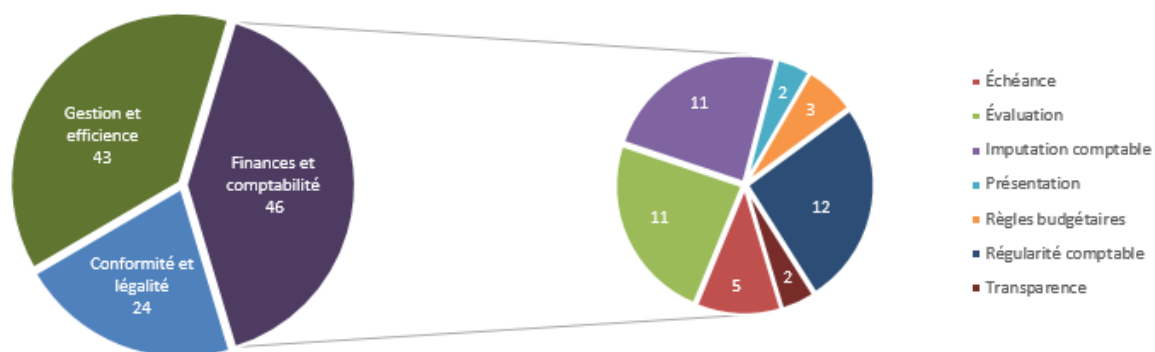
Pour l'année 2022, l'activité du CCFI (heures productives) se répartit de la manière suivante sur ses diverses prestations :



Le CCFI effectue des prestations d'**audit externe** en tant qu'**organe de révision**, notamment de l'État de Neuchâtel, de l'Université, du Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN), du Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP), de Latitude 21 et d'Arcjurassien.ch.

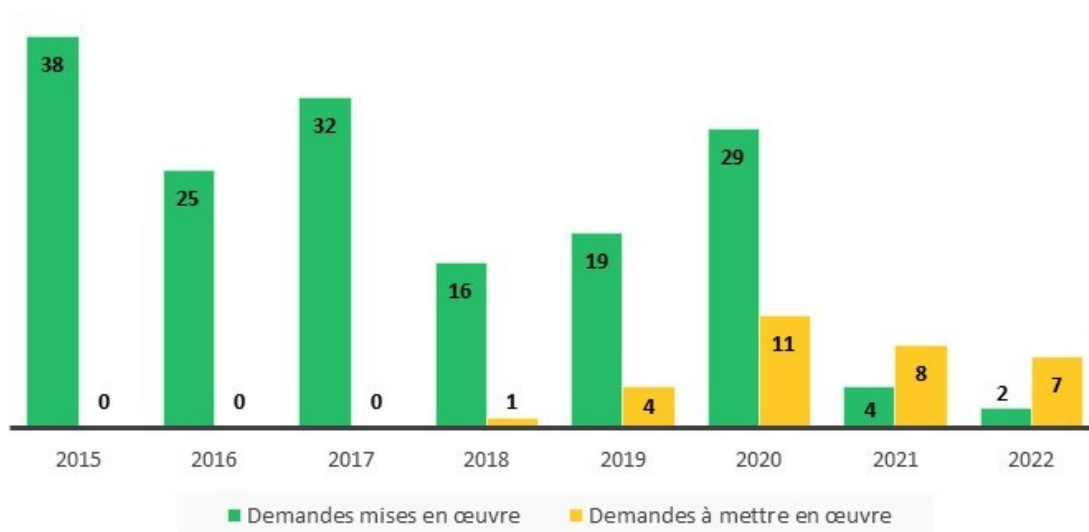
➤ **Une grande proportion d'observations à valeur ajoutée pour les audités et pour l'État**

Le CCFI a émis **113 observations** découlant de ses audits en 2022, réparties dans les catégories suivantes :



➤ **Un suivi permanent de la mise en œuvre des demandes et recommandations**

Le CCFI vérifie la mise en œuvre ultérieure des demandes et recommandations qu'il émet. La statistique ci-dessous prend en compte les **845 demandes et recommandations** émises depuis 2015 (sans celles concernant la mise en œuvre du système de contrôle interne (SCI), suivies de manière transversale), et qui nécessitaient un suivi. **81% de ces observations ont été mises en œuvre** au 31 décembre 2022.



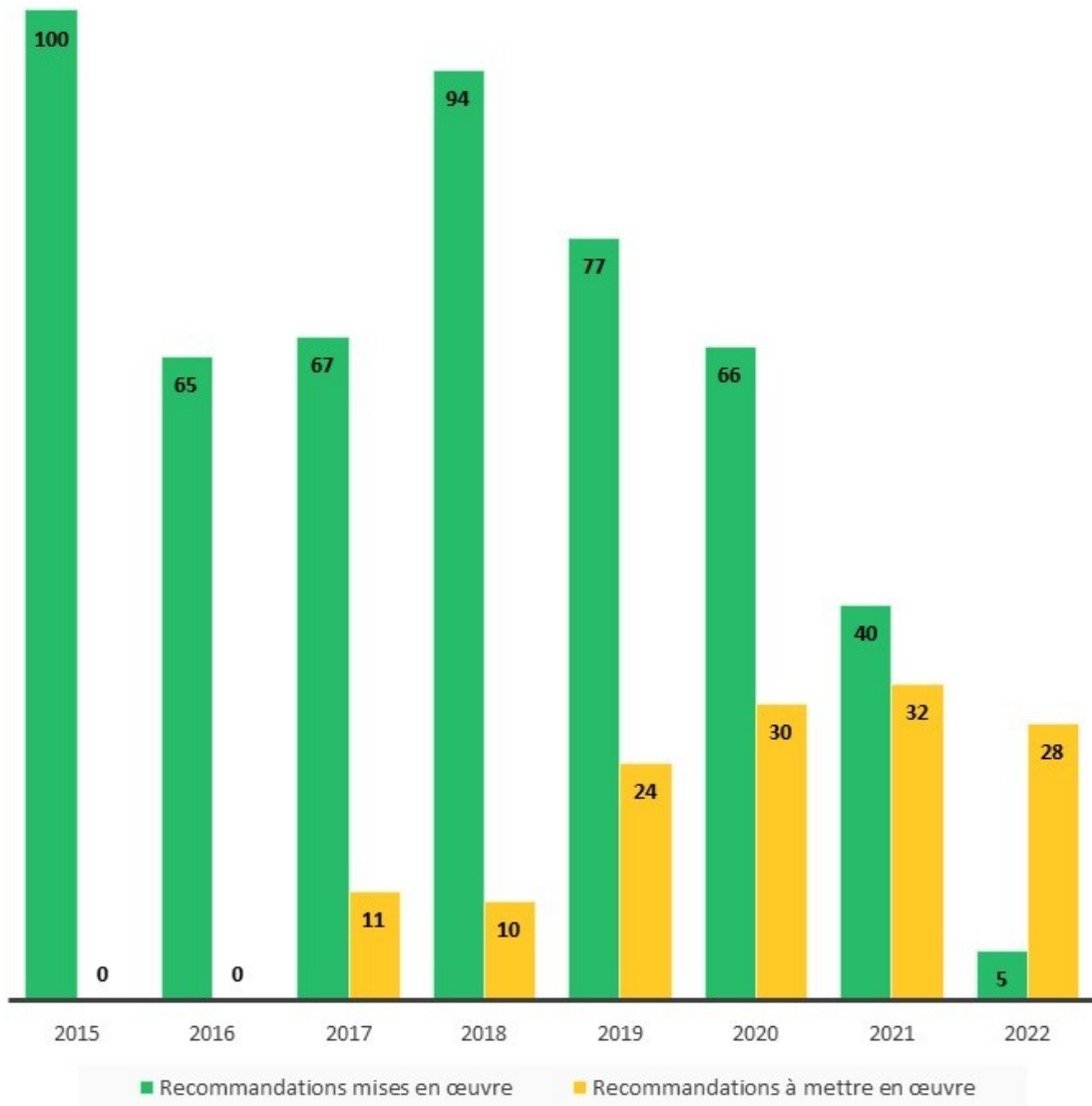


TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	7
2. LES MISSIONS DU CONTRÔLE CANTONAL DES FINANCES	7
2.1 Missions d'audit interne	7
2.2 Missions d'organe de révision	8
2.3 Autres missions	8
3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2022	9
4. RÉSULTAT DES TRAVAUX D'AUDIT 2022	10
4.1 Rapports émis par type de prestation	10
4.2 Statistique et suivi des observations.....	10
4.2.1 Type d'observations	10
4.2.2 Statistiques des observations	11
4.2.3 Suivi des observations	13
4.3 Considérations générales.....	14
4.3.1 <i>Optimisation du système de contrôle interne et de la gestion des risques de l'administration cantonale neuchâteloise</i>	14
4.4 Vérification dans les unités administratives.....	16
4.4.1 <i>Vérifications effectuées annuellement dans une unité administrative</i>	16
4.4.2 <i>Vérifications d'unités administratives effectuées selon la planification pluriannuelle</i>	16
4.4.3 <i>Vérifications de processus</i>	18
4.4.4 <i>Vérifications à l'improviste</i>	18
4.5 Mandats d'audit externe	19
4.6 Vérifications transversales.....	19
4.7 Certification de décomptes en vue d'obtenir des subventions fédérales.....	19
4.8 Audit informatique	20
4.9 Mandats spéciaux	21
4.10 Surveillance financière.....	21
5. AUDITS EFFECTUÉS EN 2022 - RAPPORTS À ÉMETTRE	22
5.1 Audits terminés.....	22
5.2 Audits en cours	22
6. AUTRES ACTIVITÉS	23
6.1 Colloques, groupes de travail	23
6.2 Conseils et renseignements.....	23

7.	GESTION DU SERVICE DURANT L'ANNÉE 2022.....	23
7.1	Le personnel et les effectifs	23
7.2	Formation continue	24
7.3	Prestations effectuées en 2022.....	25
7.4	Le rapport GestionNE	25
7.4.1	Les enquêtes de satisfaction	26
7.4.2	Entretiens de développement.....	26
7.4.3	Suivi des objectifs et des indicateurs.....	26
7.4.4	Revue annuelle de qualité (évaluation interne)	27
7.4.5	Mesures d'amélioration.....	27
7.4.6	Audit externe périodique (évaluation externe).....	27
7.4.7	Revue annuelle de direction	28
7.5	Communication et instruments d'information	28
8.	RELATIONS EXTERNES, COLLABORATIONS, AFFILIATIONS	28
8.1	Relations avec les commissions du Grand Conseil	28
8.2	Relations avec le Conseil d'État et les départements	29
8.3	Relations avec les chefs-fes de service	29
8.4	Collaboration et conférences intercantionales	29
8.5	Associations professionnelles	30

ANNEXE I - LISTE DES RAPPORTS DÉPOSÉS DURANT L'ANNÉE 2022

ANNEXE II - LISTE DES ABRÉVIATIONS

1. INTRODUCTION

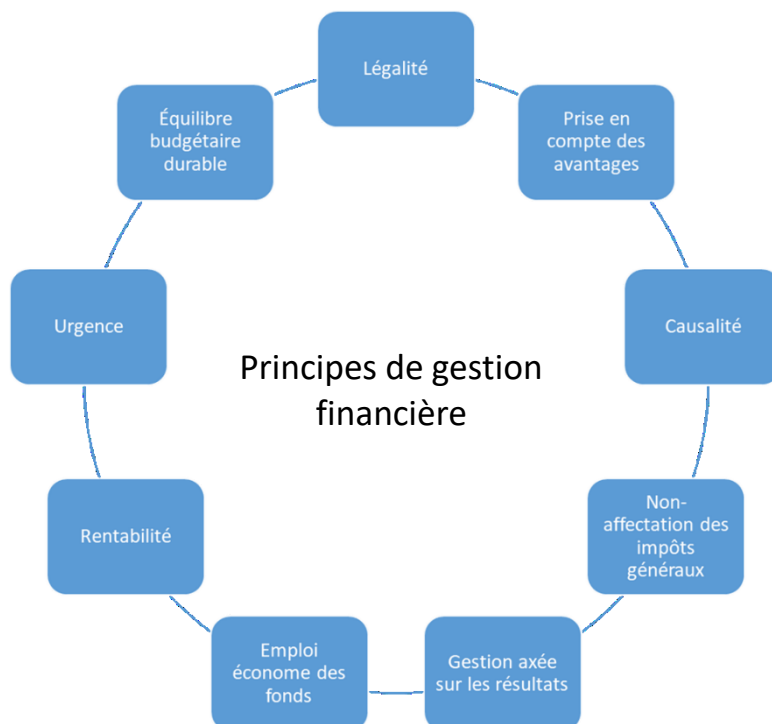
Le présent rapport est établi en vertu de l'article 23 de la [Loi sur le contrôle des finances \(LCCF\)](#). Par ailleurs, il contient également les informations requises par le Règlement de gestion opérationnelle des services de l'administration cantonale neuchâteloise ([Règlement GestionNE](#)).

2. LES MISSIONS DU CONTRÔLE CANTONAL DES FINANCES

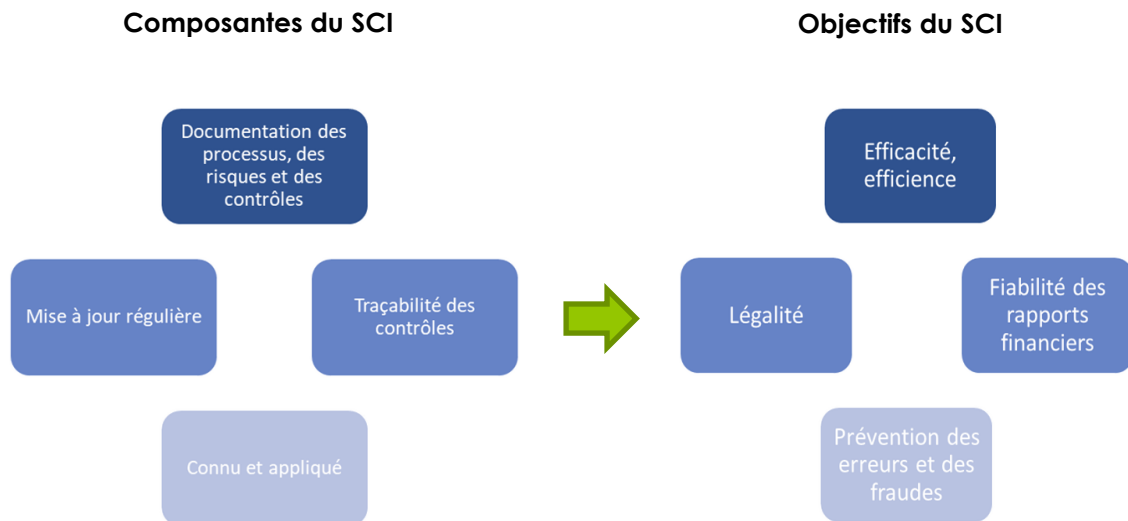
2.1 Missions d'audit interne

(Basées sur les Normes internationales pour la pratique de l'audit interne)

- Contrôler **la gestion financière** des départements et des unités administratives de l'État, y compris les investissements. Les principes de gestion financière découlent de l'article 11 de la Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) et sont les suivants :



- Contrôler la **fiabilité des systèmes de contrôle interne (SCI)** et des applications informatiques. En ce qui concerne le SCI, il s'agit de vérifier le respect de la LFinEC et de l'Arrêté du Conseil d'État sur la gestion des risques et le contrôle interne.



2.2 Missions d'organe de révision

(Basées sur les Normes d'audit suisses NAS)

- Auditer les comptes annuels **de l'État** (contrôle ordinaire)
- Auditer les comptes annuels **d'entités autonomes proches de l'État** (Université, Service cantonal des automobiles, etc.)

2.3 Autres missions

- Effectuer des **mandats spéciaux** pour le compte du Conseil d'État, de la Commission de gestion du Grand Conseil (COGES), de la Commission des finances du Grand Conseil (COFI) ou du Conseil de la magistrature
- Attester des **décomptes de subventions**, notamment en vertu d'exigences fédérales
- **Conseiller** les départements et les unités administratives de l'État

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2022

Initiative populaire pour l'instauration d'une cour des comptes - acceptation du contre-projet

Une **initiative** populaire « **Pour une Cour des comptes** », visant une meilleure maîtrise des activités publiques, un renforcement des contrôles et davantage de transparence sur le résultat de ceux-ci, a été déposée en octobre 2017 et déclarée recevable en 2018. Elle demandait notamment la **création d'un nouvel organe de contrôle** de l'activité de l'État et des communes.

Reprenant les objectifs de l'initiative, le Conseil d'État, puis le Grand Conseil, ont élaboré un **contre-projet** apportant des réponses à leurs yeux plus satisfaisantes. Le contre-projet prévoyait de **renforcer le rôle et l'indépendance des organes de contrôle existants** plutôt que la constitution d'une nouvelle instance, évitant ainsi des coûts importants, des redondances et des risques de conflits de compétences. Il proposait notamment de **garantir un plus grand pouvoir** et une **plus grande indépendance** au **Contrôle cantonal des finances**.

Lors de la **votation populaire** du 15 mai 2022, les Neuchâteloises et Neuchâtelois ont finalement accepté le **contre-projet du Conseil d'État** et rejeté l'initiative. Cette décision implique l'instauration d'une **nouvelle loi** sur le Contrôle cantonal des finances (CCFI), **renforçant** notamment son **indépendance** et son **autonomie** et la création d'un **comité d'audit** chargé des relations entre le CCFI, le Conseil d'État et le Grand Conseil, organe dans lequel le **Conseil d'État** ne sera **plus majoritaire**.

La nouvelle **base légale** entrera en vigueur avec effet au **1^{er} août 2023** selon arrêté du Conseil d'État du 15 mars 2023.

Changement à la tête du CCFI

Après plus de **20 années** passées à la Direction du CCFI, son chef, Monsieur **Philippe Godet**, a fait part de son souhait de **prendre une retraite anticipée** et a en conséquence **quitté** ses fonctions au **30 septembre 2022**.

Le Conseil d'État a souhaité associer le bureau des **commissions financière** et de **gestion du Grand Conseil** à la procédure de désignation de la personne qui lui succédera. Au 31 décembre 2022, le **poste** est toujours **vacant**.

La **Direction ad interim** de l'entité est assurée, dès le 1^{er} octobre 2022, par Monsieur **Blaise Adam**, chef de service adjoint du CCFI.

4. RÉSULTAT DES TRAVAUX D'AUDIT 2022

4.1 *Rapports émis par type de prestation*

Le CCFI a déposé **42 rapports** contre 57 en 2021, diminution à mettre en lien avec les effectifs incomplets et donc un manque de ressources. Les 42 rapports concernent 39 audits (pour certains audits, il y a deux rapports, l'un succinct, l'autre détaillé), qui peuvent être répartis dans les catégories suivantes :

Catégories		2022	2021
Audit externe	Mandats d'organe de révision	20	20
Audit interne	Vérification dans les unités administratives	13	18
Audit interne	Vérifications transversales	1	7
Audit interne	Vérifications de processus	2	0
Audit interne	Audit informatique	3	5
Autres mandats	Mandats spéciaux	0	1
Autres mandats	Certification de décomptes de subventions	1	4
Autres mandats	Surveillance financière	2	2
	Total	42	57

Les **résultats détaillés** de toutes les investigations du service durant l'année 2022 figurent dans les rapports délivrés. La liste de ceux-ci est présentée en [annexe I](#).

4.2 *Statistique et suivi des observations*

4.2.1 Type d'observations

Les **observations à valeur ajoutée** qui ressortent du tableau de bord sont les demandes et les recommandations.

Elles se définissent ainsi :

- **Une demande** constate une **lacune ou une possibilité d'amélioration d'une importance significative** et revêt un **caractère impératif** pour l'entité concernée. Cette dernière doit informer le CCFI des actions entreprises ou des délais prévus pour les entreprendre. Le CCFI effectue un **suivi de la mise en œuvre** des demandes.

- **Une recommandation** constate une **lacune ou une possibilité d'amélioration** (en principe pas d'une importance majeure) de la situation existante, mais laisse le choix à l'entité concernée de l'appliquer ou non. L'entité concernée doit dans ce cas faire part de sa prise de position au CCFI et **assume la responsabilité** de son choix. Le CCFI effectue un **suivi de la mise en œuvre** des recommandations acceptées.

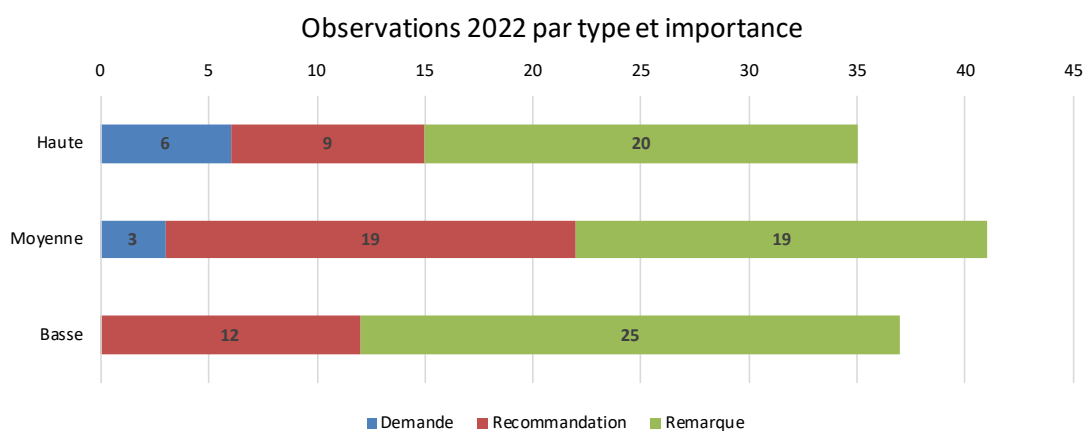
Les rapports d'audit contiennent un troisième type d'observations, la **remarque**, qui constate **une irrégularité ponctuelle** (erreur, manquement, non-respect d'une base légale) et la porte à la connaissance des lecteurs. Compte tenu de son **caractère non répétitif**, la remarque n'implique pas d'action ou de réponse des intéressés au CCFI.

Afin de faciliter la lecture de la synthèse des rapports, certaines observations peuvent **regrouper ou résumer plusieurs irrégularités de même nature**, constatées au cours de l'audit (par exemple infractions au principe d'échéance ou au principe de spécialité de la dépense). Par conséquent, la statistique des observations ne reflète pas exactement le nombre d'observations **individuelles**, qui sont en réalité plus nombreuses.

4.2.2 Statistiques des observations

Les rapports émis par le CCFI en 2022 contiennent au total **113 observations** (demandes, recommandations et remarques). L'importance des observations est évaluée par rapport aux risques qu'elles sous-tendent, qui peuvent être de niveau **haut, moyen** ou **bas**.

Le fait de qualifier les risques liés aux observations émises par le CCFI permet de **mieux sensibiliser** les destinataires à l'importance accordée par l'auditeur aux problèmes soulevés et **aux risques** que doit couvrir l'entité concernée en répondant positivement aux demandes et recommandations. Les entités auditées sont sensibles à cette manière de procéder et les discussions finales des projets de rapports avec les responsables des entités concernées sont souvent denses et fructueuses.



Les observations émises par le CCFI peuvent se classer en **trois domaines principaux** :

Le domaine « **Finances et comptabilité** » comprend les observations en lien avec les comptes et les budgets. Il s'agit notamment de toutes les observations concernant le respect des **principes comptables** et de présentation des comptes ressortant de la LFinEC.

Le domaine « **Gestion et efficience** » comprend des observations qu'on peut qualifier d'observations à **valeur ajoutée**. Il s'agit en effet le plus souvent de demandes ou de recommandations visant à améliorer le fonctionnement ou la gestion des entités concernées, de même que la couverture adéquate des risques.

Le domaine « **Conformité et légalité** » reflète le résultat des audits s'agissant **du respect des bases légales**, à part celles ressortant de la LFinEC. Il s'agit en particulier des bases légales régissant l'activité « métier » des entités concernées, mais aussi de bases légales spécifiques à certains domaines comme la TVA ou les marchés publics.

S'agissant des **compétences respectives des commissions du Grand Conseil** (articles 83 et 88 de la Loi d'organisation du Grand Conseil (OGC)), on peut considérer que, d'une certaine manière, le domaine « Finances et comptabilité » concerne principalement la Commission des finances alors que les deux autres concernent plutôt la Commission de gestion.

Pour 2022, les observations du CCFI se répartissent comme suit dans les domaines susmentionnés :

Finances et comptabilité	46
Échéance	5
Évaluation	11
Imputation comptable	11
Présentation	2
Règles budgétaires	3
Régularité comptable	12
Transparence	2
Gestion et efficience	43
Amélioration des processus	17
Couverture des coûts	5
Couverture des risques	17
Utilisation des ressources	4
Conformité et légalité	24
Légalité	14
SCI	10
Total	113

Les réformes de l'administration, en particulier l'introduction du système d'information et de gestion de l'État (SIGE), ont pour effet de **diminuer les constats** relatifs aux aspects financier et de conformité. Dès lors, le CCFI consacre **davantage de ressources** aux problématiques de gestion et d'efficience, source d'une **plus grande valeur ajoutée**.

4.2.3 Suivi des observations

Les observations font l'objet d'un **suivi** par le CCFI en **deux étapes** distinctes :

- la première consiste à obtenir la **position de l'entité** auditée sur les demandes et recommandations du CCFI, leur acceptation, la manière et les délais envisagés pour la mise en œuvre ;
- dans le cadre de la seconde étape, le CCFI vérifie la **mise en œuvre** effective des demandes et des recommandations.

Réception de la position de l'entité auditée sur les demandes et recommandations

Au 31 décembre 2022, seule **1 observation** avait le statut « à recevoir » avec un délai de réponse fixé en janvier 2023. L'entité concernée n'était donc pas en retard dans le traitement du rapport du CCFI.

Acceptation des observations

Statistique d'acceptation des observations (%)									
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total général
Oui	93%	98%	91%	94%	95%	95%	96%	91%	95%
Partiellement	3%	1%	0%	2%	1%	0%	1%	0%	1%
Non	3%	1%	4%	3%	1%	3%	3%	9%	3%
n/a	1%	0%	5%	1%	3%	2%	0%	0%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

S'agissant des demandes et recommandations émises en 2022, **91%** d'entre elles ont été **acceptées** par les entités auditées, et ont été ou seront mises en œuvre. Le statut « non applicable » signifie que l'observation est devenue sans objet, pour diverses raisons.

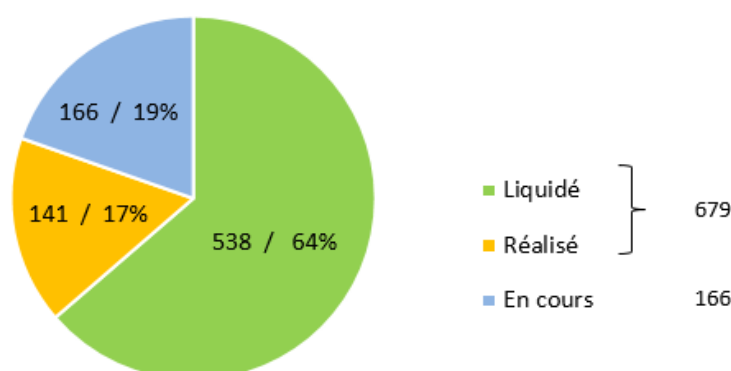
Quatre observations de 2022 ont été **refusées**, totalement ou partiellement, **par l'entité auditée** (SFDS, SJEN, SCAV et SIEN), pour divers motifs.

Suivi permanent de la mise en œuvre des demandes et recommandations

Le suivi de la **mise en œuvre** des demandes et recommandations acceptées est géré dans le cadre d'un processus spécifique. Le CCFI tient à jour un suivi des observations **en attente de mise en œuvre**, qui comprend une **date prévue** pour le traitement de l'observation. Le CCFI **surveille** les délais et **relance** les entités périodiquement pour connaître l'état de la situation. Enfin, à l'occasion de l'audit suivant, le CCFI vérifie la mise en œuvre des observations des audits précédents et en rend compte de manière détaillée dans son rapport d'audit.

La mise en œuvre de certaines demandes ou recommandations peut nécessiter des analyses ou des projets **chronophages**, voire des **modifications légales** ou des **demandes budgétaires**. C'est le cas par exemple des demandes de mise en conformité des systèmes de contrôle interne. C'est aussi le cas des nombreuses observations adressées au Service financier (SFIN) ou au Service des contributions (SCCO), en relation avec les nouveaux processus financiers ou avec les problématiques comptables complexes du domaine des impôts qui nécessitent souvent des **développements informatiques**. Pour ces raisons, les **délais** de mise en œuvre sont parfois de **plusieurs mois**, voire de **plusieurs années**.

Le CCFI dispose d'un suivi statistique de la **mise en œuvre** de ses observations depuis 2015. La statistique prend en compte les 845 demandes et recommandations émises depuis 2015 et qui nécessitaient un suivi de la part du CCFI (sans les demandes relatives au SCI, suivies de manière transversale, cf. point 4.3.1 ci-dessous).



- Le statut « **liquidé** » signifie que la mise en œuvre a été effectuée et qu'un contrôle par le CCFI a été réalisé ou n'est pas nécessaire (par exemple pour des risques faibles).
- Le statut « **réalisé** » signifie que l'entité a informé que la mise en œuvre a été effectuée mais qu'un contrôle du CCFI doit encore avoir lieu, le plus souvent à l'occasion du prochain audit.
- Au 31 décembre 2022, **81% des demandes ou recommandations** émises entre 2015 et 2022 ont été mises en œuvre.

4.3 Considérations générales

4.3.1 Optimisation du système de contrôle interne et de la gestion des risques de l'administration cantonale neuchâteloise

Dans sa volonté d'améliorer l'efficacité de la gestion de l'administration cantonale neuchâteloise, le Conseil d'État a pris, le 29 mai 2007, un [Arrêté sur la gestion des risques et le contrôle interne](#), qui vise à ce que les unités administratives disposent

d'un système de contrôle interne (SCI) standardisé, c'est-à-dire qui présente les caractéristiques ci-après :

- Les **processus** principaux de l'entité font l'objet d'une documentation descriptive à jour
- Les **risques essentiels** de l'entité sont identifiés
- La **traçabilité des contrôles** effectués est assurée
- Les **contrôles** sont ajustés lorsque les risques évoluent

Les objectifs du SCI sont les suivants :

- **Respect des lois**, règlements et directives applicables (légalité)
- **Réalisation des objectifs** stratégiques et opérationnels (efficacité, efficience)
- **Fiabilité des rapports** financiers (comptes, budgets, etc.) (reporting)
- **Prévention, réduction et détection** des erreurs et irrégularités (erreurs, fraude)

L'existence d'un SCI approuvé constitue **le moyen principal et le plus efficace de lutte contre la fraude et la corruption.**

L'activité des entités de l'administration cantonale neuchâteloise est déjà régie par un certain nombre de règles, principes et directives qui constituent un SCI. Par contre, le plus souvent, ce SCI n'a pas été conçu au moyen **d'une systématique** assurant **la couverture des risques importants** et n'est pas documenté de manière suffisante. Afin d'aider les entités à se mettre en conformité avec l'objectif fixé, le CCFI avait développé à la demande du Conseil d'État un **concept d'optimisation du SCI**. Les obligations des unités administratives en matière de SCI sont maintenant prises en compte par QualitéNE, le système de gestion de la qualité mis en place par l'Office d'organisation (OORG).

Le CCFI **contrôle l'existence et la fiabilité du SCI** des unités administratives, conformément aux dispositions de l'article 6, alinéa 3 du Règlement sur le contrôle des finances, et en rend compte spécifiquement dans **chacun de ses rapports**. De plus, le CCFI fait un point de situation lors de sa rencontre périodique avec chaque chef-fe de département.

En 2019, le CCFI a en outre effectué à l'attention du Conseil d'État un **état de situation** complet de la mise en œuvre du SCI dans l'administration. Le Conseil d'État a fixé de **nouveaux délais** et confié une mission d'accompagnement à l'OORG pour relancer le processus de mise en œuvre auprès des unités administratives dont l'achèvement n'était pas confirmé, avec l'aide d'un mandataire externe.

Dans le cadre d'une collaboration entre l'OORG et le SFIN, un **concept-cadre** a été élaboré, qui prend la forme d'une **directive du** Département des finances et de la santé (**DFS**) émise en décembre 2021, et qui règle l'application des dispositions légales et réglementaires en matière de SCI :

- Les responsabilités
- La définition, les objectifs et les limites
- L'évaluation des risques

- La composition du SCI
- La revue annuelle
- Les processus transverses

4.4 **Vérification dans les unités administratives**

Les **15 rapports** d'audit des unités administratives peuvent être répartis de la manière suivante :

Catégories	2022	2021
Vérifications effectuées annuellement	1	2
Vérifications selon la planification pluriannuelle	12	13
Vérifications de processus	2	3
Total	15	18

Cette prestation comprend tous les **centres de profit** inclus dans les **comptes de l'État**, y compris les autorités législatives, exécutives et judiciaires.

4.4.1 Vérifications effectuées annuellement dans une unité administrative

Le CCFI s'appuie sur une planification pluriannuelle. Il ressort de cette planification, basée sur une analyse des risques, qu'un certain nombre d'entités de l'administration cantonale doivent être révisées chaque année.

1 rapport de cette catégorie a été émis en 2022.

Titre	Type de contrôle
Centre interrégional de formation de police - École de Colombier	Vérification des comptes de l'exercice 2021 et audit de gestion

4.4.2 Vérifications d'unités administratives effectuées selon la planification pluriannuelle

À l'exception des entités auditées annuellement, comme précisé ci-avant, les autres unités administratives sont auditées **selon l'importance du risque** avec un objectif de périodicité théorique de **2 à 6 ans**. Compte tenu du manque de ressources, ce rythme n'a pas pu être tenu ces dernières années.

Pour les analyses d'unités administratives, la définition des objectifs de révision est effectuée suite à une analyse des risques propre à l'entité. **Les contrôles de processus** sont préférés à ceux orientés résultats pour les domaines financièrement importants et qui traitent des données de masse. Une organisation appropriée et un système de contrôle interne répondant aux exigences fixées dans l'Arrêté sur la gestion des risques et le contrôle interne doivent notamment garantir que les comptes sont **conformes** aux règles de la comptabilité publique et à la LFinEC mais aussi que les activités sont menées de manière **efficente**. Cet objectif est pris en compte dans toutes les analyses de risques du CCFI.

Certaines unités administratives gèrent leurs prestations à l'aide d'une application informatique spécifique. Ces applications dites « métier » sont généralement utilisées par les auditeurs dans le cadre du déroulement des travaux de contrôle.

12 rapports de vérification d'unités administratives ont été délivrés en 2022.

Titre	Type de contrôle
Secrétariat général du Département du développement territorial et de l'environnement	Vérification des comptes de l'exercice 2020 et audit de gestion
Secrétariat général du Département de la formation, de la digitalisation et des sports	Vérification des comptes de l'exercice 2020 et audit de gestion
Service juridique	Vérification des comptes de l'exercice 2020 et audit de gestion
Service de statistique	Vérification des comptes de l'exercice 2020 et audit de gestion
Service de la chancellerie	Vérification des comptes de l'exercice 2020 et audit de gestion
Service de la cohésion multiculturelle	Vérification des comptes de l'exercice 2020 et audit de gestion
Service de l'aménagement du territoire	Vérification des comptes de l'exercice 2021 et audit de gestion
Service de la faune, des forêts et de la nature	Vérification des comptes de l'exercice 2020 et audit de gestion
Service de l'enseignement obligatoire	Vérification des comptes de l'exercice 2021 et audit de gestion
Autorités législatives Grand Conseil et Secrétariat général du Grand Conseil	Vérification des comptes de l'exercice 2021 et audit de gestion
Service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte	Vérification des comptes de l'exercice 2021 et audit de gestion
Service de la consommation et des affaires vétérinaires	Vérification des comptes de l'exercice 2021 et audit de gestion

4.4.3 Vérifications de processus

Les **méthodes de travail** du CCFI ont évolué ces dernières années, notamment vers des **contrôles orientés processus** permettant de couvrir de manière plus efficace des domaines pour lesquels le nombre de transactions rend incomplètes ou impraticables les vérifications orientées résultats. Le résultat des analyses orientées sur les processus permet au service d'établir par la suite **un plan annuel de travail** qui couvre les points de contrôle les plus sensibles, de s'assurer de l'évolution des procédures de contrôle interne en place et de suivre les recommandations émises dans les rapports précédemment délivrés.

Il résulte de ce qui précède que la plupart des audits comprennent des travaux **orientés sur les processus** et le système de contrôle interne, en complément à d'autres méthodes d'audit. Dès lors, les audits **exclusivement** orientés processus sont rares. Néanmoins, la réalisation d'**audits partiels**, souvent focalisés sur certains **processus opérationnels** spécifiques, se développe.

2 rapports de vérification de processus ont été délivrés en 2022.

Titre	Type de contrôle
Service de la culture	Rapport relatif à l'octroi d'aides financières dans le domaine de la culture dans le contexte de la pandémie de COVID-19
Service de l'économie	Rapport relatif à la mise en œuvre des aides financières liées à la COVID-19 « cas de rigueur » dans le secteur de l'économie

4.4.4 Vérifications à l'improviste

Le CCFI effectue chaque année, à des fins préventives, et parfois à la demande des responsables d'entités, un certain nombre de **contrôles à l'improviste de la gestion des liquidités**, principalement des caisses et des coffres-forts. Ces contrôles, non prioritaires, sont effectués en profitant de petites plages libres dans le programme du service.

Pour l'année 2022, compte tenu de la situation sanitaire et des autres priorités, il a été renoncé à de telles vérifications.

4.5 Mandats d'audit externe

Les **20 rapports** déposés en 2022 par le CCFI se répartissent dans les deux catégories suivantes :

Catégories	2022	2021
Mandats de révision annuelle des comptes de l'État et d'entités paraétatiques	18	19
Mandats de révision annuelle concernant des prestations spécifiques fournies à des partenaires externes par des unités administratives	2	1
Total	20	20

4.6 Vérifications transversales

Les contrôles transversaux sont des audits effectués annuellement **sur la base d'analyses de processus et de risques** qui concernent les **services centraux** dans leur activité pour le reste de l'administration (bouclage des comptes, traitements, amortissements, etc.). Ces audits complètent avec une **vision transversale** les vérifications effectuées dans les unités administratives. Le CCFI a déposé **1 rapport** de cette catégorie en 2022.

Titre	Type de contrôle
Trésorerie de l'État	Audit de gestion

4.7 Certification de décomptes en vue d'obtenir des subventions fédérales

Certains offices fédéraux exigent la certification par le CCFI des décomptes financiers envoyés par les unités administratives. C'est notamment le cas du **Secrétariat d'État à l'économie (SECO)**, de l'**Office fédéral de la santé publique (OFSP)** ou du domaine des **mandats Interreg**. Ce type de mandats imposés de l'extérieur consomme des ressources au détriment de celles affectées à la vérification des entités de l'administration cantonale. Dans la mesure du possible, le CCFI facture ce type de prestations.

1 rapport de cette catégorie a été émis en 2022, qui a fait l'objet d'un texte d'attestation succinct :

Titre	Domaine
Subsides fédéraux d'assurance-maladie OCAB	LAMal - OFSP

4.8 **Audit informatique**

Généralités

L'audit informatique a pour but de s'assurer que les activités informatiques d'une entreprise ou d'une administration se déroulent conformément aux règles et aux usages professionnels, appelés de manière traditionnelle les **bonnes pratiques**. L'audit informatique consiste à évaluer le **niveau de maturité** de l'informatique de l'entité en se basant sur un référentiel comme par exemple CobiT (Control Objectives for Information and related Technology, en français Objectifs de contrôle de l'information et des technologies associées). Il existe **deux types** de contrôles informatiques :

- Les **contrôles applicatifs** sont les contrôles intégrés aux applications. Ces derniers peuvent être manuels ou automatiques. Les contrôles typiques portent notamment sur l'exhaustivité et l'exactitude des saisies et des traitements ou sur la validité des saisies.
- Les **contrôles informatiques généraux** (ci-après ITGCs) constituent la base pour un fonctionnement en bonne et due forme des contrôles applicatifs automatisés. Les ITGCs couvrent les risques inhérents aux droits d'accès, à la qualité et la sécurité des données ou encore à la maintenance et aux changements des systèmes (matériel et logiciel).

L'examen des applications informatiques du système financier et comptable fait partie des **missions légales** du CCFI. L'introduction de SIGE augmente encore la nécessité des audits dans ce domaine en raison de la **standardisation**, de la **centralisation**, et de la **dématérialisation** des processus opérationnels que la réforme engendre. En effet, si des plus-values significatives peuvent être attendues par l'introduction de **contrôles automatisés** dans les applications informatiques, il est néanmoins nécessaire de vérifier leur mise en œuvre et d'assurer la couverture des risques essentiels. Ceci est d'autant plus important que le SIEN doit actuellement affecter à la gestion de ses projets de nombreuses ressources clés, qui assument des tâches opérationnelles, et qui sont surchargées. **Un effort particulier a dû être consenti par le CCFI depuis 2018** et devra être maintenu les prochaines années dans ce domaine.

Toutefois, le CCFI ne dispose pas de toutes les compétences à l'interne pour effectuer ce type d'audit hautement spécialisé. En accord avec les prescriptions de la LCCF, le service peut donc **s'adjoindre l'aide d'experts** pour les travaux de révision demandant **des compétences particulières**. C'est principalement à cette activité qu'est consacré le budget des mandats du CCFI, en fonction des besoins.

Contrôles informatiques généraux du SIEN

Les normes professionnelles imposent aux auditeurs des **vérifications liées à l'environnement informatique**, même quand la gestion de l'informatique est confiée à un partenaire externe. Il s'ensuit que chaque auditeur peut être amené à contacter individuellement le SIEN et à le soumettre à certains contrôles, qui induisent une consommation de ressources au SIEN et qui sont facturés plusieurs fois aux entités paraétatiques concernées.

Afin d'éviter la **multiplication des audits**, la **redondance des contrôles** et **plusieurs facturations**, le CCFI a suggéré au SIEN de faire établir un **seul rapport annuel**, prévu par les normes professionnelles (rapport selon ISAE 3402) attestant de la **conformité de ses contrôles informatiques généraux**. Ce rapport devrait alors être remis aux auditeurs qui en feraient la demande.

La fiduciaire PricewaterhouseCoopers SA (PwC) émet depuis 2019 un rapport de ce type, dit **rapport ISAE 3402**. Le dernier a été émis le 20 mars 2023, et portait sur les services d'hébergement et de gestion des services informatiques pour **12 applications d'importance significative** pour le SIEN et ses clients.

PwC a constaté que la description **donne une image fidèle** des services concernés et que la **conception des contrôles est adéquate** pour fournir une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle seront atteints. PwC a néanmoins émis **une réserve** en lien avec une **faiblesse** concernant la traçabilité des actions des comptes administrateurs en base de données relative à l'**application SATAX**.

Le CCFI a émis **3 rapports** de ce type en 2022 :

Titre	Type de contrôle
Fonctionnement de l'applicatif REPENC (outil de répartition des encaissements fiscaux)	Audit d'application
Processus de gestion des incidents informatiques	Contrôles informatiques généraux
Processus de gestion des accès informatiques	Contrôles informatiques généraux

4.9 Mandats spéciaux

Le CCFI n'a pas été mandaté en 2022 pour de tels mandats.

4.10 Surveillance financière

Titre	Type de contrôle
HE-ARC	Lettre-rapport d'information sur les travaux effectués concernant les comptes 2021
HEP-BEJUNE	Lettre-rapport d'information sur les travaux effectués concernant les comptes 2021

5. AUDITS EFFECTUÉS EN 2022 - RAPPORTS À ÉMETTRE

5.1 Audits terminés

Les **4 audits** ci-après ont été effectués en 2022 et terminés dans le dernier trimestre, mais les rapports y relatifs seront **émis en 2023**. Ils figureront dans les statistiques de l'année concernée.

Audit	Type d'audit	Terminé le
EPSIPOL	Audit informatique	12.09.2022 ¹
Sauvegarde des données	Audit informatique	10.11.2022 ¹
Service des contributions	Audit d'unité administrative	07.12.2022 ²
Facture sociale	Audit transversal	23.12.2022 ²

¹ en traitement au secrétariat

² en attente au secrétariat

5.2 Audits en cours

Les **7 audits** ci-après ont été effectués en 2022 et sont en voie de finalisation. Les rapports ne seront **émis qu'en 2023**. Ils figureront dans les statistiques de l'année concernée.

Audit	Type d'audit	Statut
Contrôle égalité salariale LEG	Audit transversal	En cours
Audit d'application CDGEN (Caisse divers)	Audit informatique	En cours
Service de la santé publique	Audit d'unité administrative	En cours
Service financier	Audit d'unité administrative	En cours
Service des ponts et chaussées	Audit d'unité administrative	En cours
Service de la sécurité civile et militaire	Audit d'unité administrative	En cours
Contrôle annuel des traitements	Audit transversal	En cours

6. AUTRES ACTIVITÉS

6.1 Colloques, groupes de travail

Le chef de service participe en qualité d'invité au colloque des affaires financières. Il participe également aux groupes de travail sur l'évolution de la législation financière.

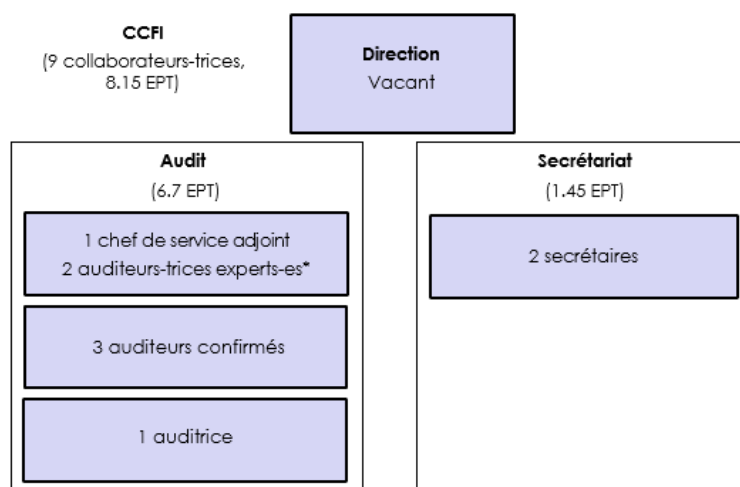
6.2 Conseils et renseignements

Le CCFI, de par ses connaissances approfondies et transversales de l'administration cantonale et des règles comptables et d'audit, est considéré comme un centre de compétence dans ces domaines. Il joue un rôle important de **consultant et de conseiller** auprès des diverses parties prenantes. À ce titre, le chef de service et les collaboratrices du CCFI répondent régulièrement, et ponctuellement, à **diverses sollicitations**.

7. GESTION DU SERVICE DURANT L'ANNÉE 2022

7.1 Le personnel et les effectifs

L'organigramme du service se présente comme suit au 31 décembre 2022 :



* dont une démission au 31 décembre 2022

Au 31 décembre 2022, le CCFI n'a toujours pas pu repourvoir le poste d'adjoint-e, vacant au 1^{er} janvier 2022, poste qui a finalement été repourvu par voie de promotion interne en 2023 (avec effet au 1^{er} janvier). Par ailleurs, le poste du chef de service, parti en retraite anticipée au 30 septembre 2022, est toujours vacant au 31 décembre 2022.

	2020	2021	2022
Femmes au 31 décembre	5	4	4
Hommes au 31 décembre	6	6	5

Le CCFI dispose d'une **équipe de spécialistes**, dont plusieurs sont au bénéfice de diplômes ou de certifications de formations professionnelles supérieures (expert-comptable diplômé, auditeur interne certifié (CIA), auditeur de systèmes d'information certifié (CISA).

À part le chef de service, le chef de service adjoint (depuis qu'il assume la direction ad interim) et les secrétaires, tous les collaborateurs-trices consacrent la **majeure partie** de leur temps à des audits **sur le terrain**. Ainsi, le 78% de l'ensemble des heures travaillées a été consacré à l'audit (81% en 2021) et le 22% restant aux tâches administratives, de secrétariat et de formation. Les **activités productives** représentent **66% des heures totales** (y compris les vacances et absences). Il s'agit d'un ratio conforme à celui de la branche fiduciaire et aux attentes.

7.2 Formation continue

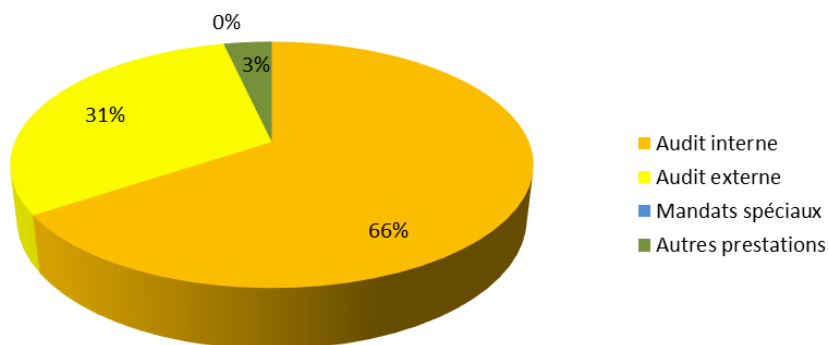
Le domaine d'activité du CCFI et les normes professionnelles qu'il doit respecter imposent une formation continue **régulière et minimale**. Contrairement à 2021 qui, en raison de la situation sanitaire, avait vu de nombreux séminaires professionnels être annulés, l'année 2022 a enregistré un retour à la normale qui a permis aux séminaires précités d'être dispensés en présentiel.

Le chef et les collaborateurs-trices du service fréquentent régulièrement les **séminaires professionnels** du domaine de l'audit, dispensés par EXPERTsuisse, par l'Association suisse d'audit interne ou encore par l'Ordre neuchâtelois et jurassien des experts-comptables. Par ailleurs, certains collaborateurs-trices suivent occasionnellement les formations dispensées par l'Office de la formation continue de l'État de Neuchâtel et par le Contrôle fédéral des finances.

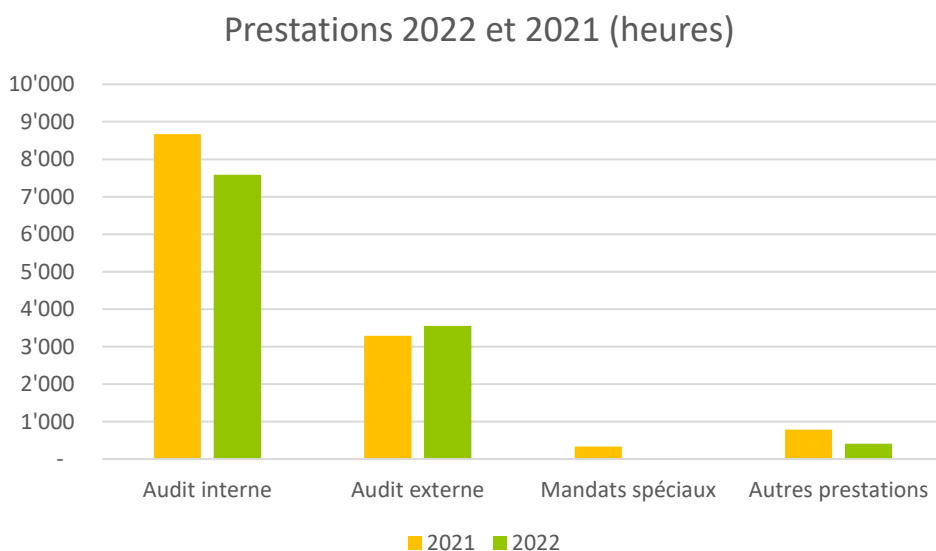
Deux **colloques internes** ont été organisés durant 2022 à l'intention de tous les collaborateurs-trices du service. Ils avaient pour but de **communiquer les attentes** de la Direction du CCFI en matière d'audit, **d'informer les collaborateurs-trices** concernés-ées des changements de normes et de pratiques, et **d'échanger** sur un certain nombre de problématiques liées à l'activité du CCFI dans une perspective **d'amélioration de la qualité et de l'efficience**, ainsi que de **l'uniformisation des pratiques et techniques**.

7.3 Prestations effectuées en 2022

Pour l'année 2022, l'activité du CCFI (heures productives) se répartit de la manière suivante sur ses diverses prestations :



Pour 2022 et 2021, les heures consacrées aux différentes activités ont évolué comme suit :



7.4 Le rapport GestionNE

Compte tenu de son indépendance, le CCFI participe à la démarche non pas en vertu d'un contrat GestionNE mais sur la base de l'article 3 du **Règlement GestionNE** du 23 novembre 2016. Les paragraphes ci-après traitent de certaines **composantes spécifiques** du modèle :

7.4.1 Les enquêtes de satisfaction

Selon le règlement, des **enquêtes** de satisfaction interne et externe sont menées en principe au minimum une fois tous les quatre ans. Pour le CCFI, elles ont été **effectuées en 2021** avec d'excellents résultats. Par conséquent aucune enquête n'a été réalisée en 2022.

7.4.2 Entretiens de développement

Compte tenu du départ à la retraite du chef de service au 30 septembre 2022, le chef de service adjoint, qui assume, dès cette date, la direction ad interim du service, a renoncé à tenir les **entretiens de développement** des collaborateurs-trices du CCFI, dans le contexte où ils n'ont pas été sous sa direction durant les neuf premiers mois de l'année. Ces entretiens seront toutefois menés d'ici au 30 avril 2023, sur les aspects de la satisfaction des intéressés-ées dans leur fonction, leurs besoins en formation et la fixation d'objectifs notamment.

7.4.3 Suivi des objectifs et des indicateurs

Objectif	Indicateur	Cible	Résultat	Commentaires
Satisfaction moyenne des usagers au sujet du processus d'audit	Note	> 5	5.6	Enquête 2021
Respect des délais fixés d'entente avec l'utilisateur	Nombre de dépassement	0	0	
Apport de valeur ajoutée par des recommandations pertinentes. Minimisation des recommandations non acceptées	Pourcentage de recommandations non acceptées	< 5%	11%	4 non acceptées Cf. point 4.2.3
Rapports émis moins de 1 mois après la fin de l'audit (réception de la position de l'audit)	Délai moyen	< 30 jours	56	Objectif passé de 60 j à 30 j en 2021. Ambitieux dans les circonstances
Maintenir un taux minimum de réviseurs agréés par l'ASR	% d'agrément	> 50%	43%	Départ de collaborateurs agréés, difficulté de recrutement
Maintenir un taux de productivité minimum	Taux de productivité	> 65%	66%	

7.4.4 Revue annuelle de qualité (évaluation interne)

Le CCFI est agréé **comme expert-réviseur par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)**. Pour ce faire, il doit respecter diverses normes et directives, notamment en ce qui concerne le contrôle de qualité des prestations d'audit et a dû fournir à l'ASR une documentation explicative sur son système qualité, qui a été acceptée comme adéquate. **L'agrément du CCFI** en tant qu'expert-réviseur a été **renouvelé par l'ASR pour 5 ans** le 24 juin 2019.

Un auditeur du CCFI a procédé entre le 4 et le 8 avril 2022 à l'**audit annuel interne de la qualité**. Il s'agissait d'assurer d'une part la **surveillance du SCI** conformément à l'article 3 de l'Arrêté du Conseil d'État sur la gestion des risques et le contrôle interne et d'autre part la **surveillance du système de contrôle qualité** du CCFI. Cette surveillance couvre les exigences de la norme sur le contrôle qualité dans l'audit externe (NCQ 1) et des normes d'audit interne du Cadre de référence international des pratiques professionnelles (normes 1300 à 1311).

Cette évaluation comprend les démarches suivantes :

- Passer en revue la **documentation SCI** afin de s'assurer qu'elle est à jour et conforme aux normes et pratiques en vigueur.
- Vérifier que les **contrôles** prévus dans le SCI ont été correctement effectués et documentés (y compris sur une sélection de dossiers d'audit).
- Établir un **rapport** présentant les contrôles effectués, les résultats de la surveillance (système qualité et système de contrôle interne), un compte rendu des éventuelles faiblesses ou déficiences identifiées, ainsi que des mesures correctrices et/ou propositions d'amélioration.

Le **rapport** a été transmis au chef de service le 19 avril 2022. Les conclusions du rapport étaient positives et les **recommandations d'amélioration** ont été immédiatement appliquées. Il s'agissait essentiellement de mesures visant à mettre à jour formellement divers processus sur des points non essentiels.

7.4.5 Mesures d'amélioration

Diverses améliorations et simplifications ont été régulièrement apportées aux processus, aux documents et au site Intranet privé du CCFI à mesure de la réception des informations sur les améliorations possibles (sources : revue annuelle, colloques, séminaires, constats, etc.).

7.4.6 Audit externe périodique (évaluation externe)

La Loi sur le contrôle des finances (LCCF) du 3 octobre 2006 prévoit à son article 7, alinéa 1 qu'un **réviseur externe** vérifie **une fois par législature** les comptes de fonctionnement du CCFI et procède au contrôle de la qualité et à l'évaluation des prestations. Le Conseil d'État a mandaté la fiduciaire PwC à cet effet et l'**audit** a été effectué dans le courant de l'**année 2021**. Par conséquent, aucun audit n'a été mené en 2022.

7.4.7 Revue annuelle de direction

Les éléments ci-avant relatifs à GestionNE, et plus particulièrement à la **gestion de la qualité**, ont fait l'objet de présentations et d'échanges à l'occasion du colloque du 8 mars 2022, en présence de tous les collaborateurs-trices.

7.5 **Communication et instruments d'information**

Le CCFI continue de mettre un accent particulier sur la communication. Il utilise pour ce faire les outils de communication à sa disposition, à savoir notamment **Internet, Intranet public et Intranet privé**. Une partie du site privé est ouverte aux secrétariats généraux des départements et au Service financier afin de mettre à leur disposition **les rapports du CCFI sous format pdf, les réponses des entités aux observations du CCFI et le tableau de suivi pluriannuel des observations du CCFI**. Par ailleurs, le CCFI publie périodiquement la **liste des rapports** émis dans l'année sur son site Internet (www.ne.ch/ccfi).

8. **RELATIONS EXTERNES, COLLABORATIONS, AFFILIATIONS**

8.1 **Relations avec les commissions du Grand Conseil**

Le CCFI transmet mensuellement aux membres de la COGES et à ceux de la COFI, la **liste des rapports émis dans l'année** par l'intermédiaire du Secrétariat général du Grand Conseil.

L'article 20 de la LCCF stipule que la COGES et la COFI entretiennent des **contacts réguliers** avec le CCFI. Ce dernier se tient donc à leur disposition et répond à leurs convocations. Le chef du CCFI a été convié aux séances suivantes en 2022 :

Date	Commission	Configuration	Thème
22.02.2022	COFI	Plénière	Rapport d'activité 2021 du CCFI
06.05.2022	COFI-COGES	Sous-commission DFS	Comptes 2021 du CCFI
29.09.2022	COFI-COGES	Sous-commission DFS	Budget 2023 du CCFI

8.2 *Relations avec le Conseil d'État et les départements*

L'article 19 de la LCCF prévoit que le Conseil d'État ou une délégation de celui-ci reçoit régulièrement le chef ou la cheffe du CCFI pour un **échange de vues**. Compte tenu du départ à la retraite du chef de service au 30 septembre 2022, le chef de service ad interim a renoncé à cette rencontre en 2022, préférant la reporter après l'entrée en fonction du nouveau chef de service prévue courant 2023.

8.3 *Relations avec les chefs-fes de service*

La Direction du CCFI et les auditeurs-trices du service rencontrent naturellement les responsables d'unité à l'occasion des **divers audits** menés au sein de l'administration cantonale. Le chef du CCFI rencontre également les chefs-fes de service dans le cadre de **diverses réunions** qui leur sont destinées ou dans le cadre de **séances de projets**.

8.4 *Collaboration et conférences intercantionales*

Le CCFI entretient de nombreux contacts avec les contrôles des finances **des autres cantons latins**. Un véritable réseau d'échanges et d'information a été mis en place tout au long de ces dernières années. Les chefs de service des cantons latins sont regroupés au sein de la **Conférence latine** des chefs des contrôles des finances, dont le chef du CCFI assumait (avant son départ à la retraite) la **présidence** depuis l'été 2018. Un séminaire **d'échange d'expériences** de deux jours a lieu chaque année.

Des échanges d'informations bilatéraux ont également eu lieu avec le **Contrôle fédéral des finances** afin d'éviter des doubles contrôles ou de laisser des zones grises dans les domaines d'intérêts communs entre la Confédération et les cantons.

Par ailleurs, le CCFI participe à la **Conférence suisse des contrôles des finances** (CCOFI). Le chef du CCFI qui était membre du secrétariat de la CCOFI, dans lequel il représentait les cantons latins, avec le chef du Service d'audit interne du canton de Genève, a également quitté cette représentation au moment de son départ à la retraite.

Compte tenu de sa petite taille, le CCFI tire un grand bénéfice des **collaborations intercantionales**, qui lui permettent un accès à des **méthodes, des documents, des formations ou des informations nécessaires et gratuits**.

8.5 Associations professionnelles

Le CCFI, de même que tous ses auditeurs et auditrices, sont membres de l'**Association suisse d'audit interne** (ASAI, IIA Switzerland). Par ailleurs, les collaborateurs et collaboratrices au bénéfice d'un agrément fédéral sont membres d'**EXPERTsuisse** (anciennement Chambre fiduciaire) à titre individuel.

Ces affiliations sont primordiales afin de disposer en tout temps des informations au sujet des **évolutions normatives** touchant le CCFI et des **formations continues** y relatives, à des conditions préférentielles. Par ailleurs, elles permettent des rencontres périodiques avec d'autres professionnels et favorisent ainsi les échanges et l'amélioration de la qualité.

Neuchâtel, le 31 mars 2023

Contrôle cantonal des finances
Le chef de service a.i.



Blaise Adam

Annexes :

- I Liste des rapports déposés durant l'année 2022
- II Liste des abréviations

Distribution en pdf :

- Conseil d'État ;
- Secrétariat général du Grand Conseil, à l'attention du Grand Conseil.

La distribution du rapport de gestion du CCFI est prescrite par l'article 23 alinéa 1 de la LCCF. Il est public (art. 24 al. 1 de la LCCF).

LISTE DES RAPPORTS DÉPOSÉS DURANT L'ANNÉE 2022

Classification du type de prestations du Contrôle cantonal des finances

- A = Vérification dans les unités administratives*
- A1 = Vérifications effectuées annuellement dans une unité administrative*
- A2 = Vérifications d'unités administratives effectuées selon la planification pluriannuelle*
- A3 = Vérifications de processus*
- A4 = Vérifications à l'improviste*
- B = Mandats d'audit externe*
- B1 = Mandats de révision annuelle des comptes de l'État et d'entités paraétatiques*
- B2 = Mandats de révision annuelle concernant des prestations spécifiques fournies à des partenaires externes par des unités administratives*
- C = Vérifications transversales*
- D = Audit informatique*
- E = Vérification des investissements*
- F = Mandats spéciaux*
- G = Certification de décomptes de subvention*
- H = Surveillance financière*

N°	ENTITÉ - DOMAINE	AUDIT	DATE DU RAPPORT	PRESTATIONS	RATTACHEMENT
1	Secrétariat général du Département du développement territorial et de l'environnement (SDTE)	Vérification des comptes de l'exercice 2020 et audit de gestion	11.01.2022	A2	DDTE
2	Secrétariat général du Département de la formation, de la digitalisation et des sports (SFDS)	Vérification des comptes de l'exercice 2020 et audit de gestion	27.01.2022	A2	DFDS
3	Fonds spécial pour les voyages et excursions d'études des classes du Lycée Denis-de-Rougemont	Révision des comptes annuels 2021	17.02.2022	B1	DFDS
4	Centre interrégional de formation de police (CIFPOL) - École de Colombier	Vérification des comptes de l'exercice 2021	09.03.2022	A1	DESC
5	Audit d'application informatique REPENC	Rapport relatif à l'audit de l'outil de répartition des encaissements fiscaux	11.03.2022	D	DFDS
6	Trésorerie de l'État	Rapport relatif à l'audit de la gestion de la trésorerie de l'État de Neuchâtel	15.03.2022	C	DFS
7	Service de la culture (SCNE)	Rapport relatif à l'octroi d'aides financières dans le domaine de la culture dans le contexte de la pandémie de COVID-19	24.03.2022	A3	DESC
8	Service juridique (SJEN)	Vérification des comptes de l'exercice 2020 et audit de gestion	28.03.2022	A2	DESC
9	Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP)	Révision des comptes annuels 2021 (Rapport succinct)	05.04.2022	B1	DECS
10	Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP)	Révision des comptes annuels 2021 (Rapport détaillé)	05.04.2022	B1	DECS
11	Service de statistique (STAT)	Vérification des comptes de l'exercice 2020 et audit de gestion	06.04.2022	A2	DFS
12	Service de l'économie (NECO)	Rapport relatif à la mise en œuvre des aides financières liées à la COVID-19 « cas de rigueur » dans le secteur de l'économie	12.04.2022	A3	DESC
13	Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)	Révision du décompte 2021	14.04.2022	B1	DFS
14	Service de la chancellerie (SCHA)	Vérification des comptes de l'exercice 2020 et audit de gestion	19.04.2022	A2	CHAN
15	Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN)	Révision des comptes annuels 2021	22.04.2022	B1	DDTE
16	Latitude 21 Fédération neuchâteloise de coopération au développement	Révision des comptes annuels 2021	02.05.2022	B1	DFS
17	Centre interrégional de formation de police (CIFPOL)	Contrôle des comptes de résultats consolidés 2021	03.05.2022	B1	DESC
18	Comptes de l'État de Neuchâtel	Révision des comptes annuels 2021 (Rapport détaillé)	04.05.2022	B1	DFS
19	Comptes de l'État de Neuchâtel	Révision des comptes annuels 2021 (Rapport succinct)	04.05.2022	B1	DFS
20	Association arcjurassien.ch (AJCH)	Révision des comptes annuels 2021	06.05.2022	B1	DFS
21	Coordination régionale Interreg (CRI)	Révision du bilan et du compte de résultat de l'exercice 2021	06.05.2022	B1	DESC
22	Commission LoRo-Sport Neuchâtel	Révision des comptes annuels 2021	16.05.2022	B1	DESC

N° ENTITÉ - DOMAINE	AUDIT	DATE DU RAPPORT	PRESTATIONS	RATTACHEMENT	
23	Structure porteuse de la Communauté de référence Dossier électronique du patient Neuchâtel (SP DEP NE)	Révision des comptes annuels 2021	25.05.2022	B1	DFS
24	Service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN)	Audit des processus de gestion des incidents informatiques - Audit informatique et de gestion	25.05.2022	D	DFDS
25	Université de Neuchâtel (UNINE)	Révision des comptes annuels 2021 (Rapport succinct)	07.06.2022	B1	DFDS
26	Université de Neuchâtel (UNINE)	Révision des comptes annuels 2021 (Rapport détaillé)	07.06.2022	B1	DFDS
27	Glossaire des patois de la Suisse romande (GPSR)	Révision des comptes annuels 2021	09.06.2022	B1	DFDS
28	Service de la cohésion multiculturelle (COSM)	Vérification des comptes de l'exercice 2020 et audit de gestion	13.06.2022	A2	DECS
29	HEP-BEJUNE	Lettre-rapport d'information sur les travaux effectués concernant les comptes 2021	14.06.2022	H	DFDS
30	HE-ARC	Lettre-rapport d'information sur les travaux effectués concernant les comptes 2021	14.06.2022	H	DFDS
31	Fonds spécial pour les stages linguistiques en faveur d'étudiants de l'école supérieure, filières techniques, du canton de Neuchâtel	Révision des comptes annuels 2021	23.06.2022	B1	DFDS
32	Office cantonal de l'assurance-maladie et des bourses d'études (OCAB)	Vérification du décompte 2021 concernant l'obtention des subsides fédéraux destinés à la réduction des primes dans l'assurance-maladie	28.06.2022	G	DECS
33	NEVIA	Révision des comptes annuels 2021	05.07.2022	B1	DDTE
34	Latitude 21 Fédération neuchâteloise de coopération au développement	Attestation de l'organe de révision relative au respect des dispositions particulières du contrat conclu par Latitude 21 avec la Direction du développement et de la coopération (DDC) pour l'exercice 2021	08.07.2022	B2	DFS
35	Service de l'aménagement du territoire (SCAT)	Vérification des comptes de l'exercice 2021 et audit de gestion	26.08.2022	A2	DDTE
36	Service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN)	Audit des processus de gestion des accès informatiques - Audit informatique et de gestion	30.08.2022	D	DFDS
37	Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN)	Vérification des comptes de l'exercice 2020 et audit de gestion	01.09.2022	A2	DDTE
38	Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)	Vérification des comptes de l'exercice 2021 et audit de gestion	21.09.2022	A2	DFDS
39	Autorités législatives (AULE) Grand Conseil Secrétariat général du Grand Conseil	Vérification des comptes de l'exercice 2021 et audit de gestion	15.11.2022	A2	AUTORITÉS
40	Service des contributions (SCCO)	Audit d'après l'article 104a LIFD Formulaires électroniques au 31 décembre 2021	15.11.2022	B2	DFS
41	Service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA)	Vérification des comptes de l'exercice 2021 et audit de gestion	24.11.2022	A2	DECS
42	Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)	Vérification des comptes de l'exercice 2021 et audit de gestion	21.12.2022	A2	DDTE

LISTE DES ABRÉVIATIONS

Abréviation	Signification
ASAI	Association suisse d'audit interne
ASR	Autorité fédérale de surveillance en matière de révision
CCCCFCL	Conférence des chefs des contrôles des finances des cantons latins
CCFI	Contrôle cantonal des finances
CCOFI	Conférence suisse des contrôles des finances
CIA	Auditeur interne certifié (Certified Internal Auditor)
CISA	Auditeur de systèmes d'information certifié (Certified Information Systems Auditor)
CNIP	Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle
CobIT	Objectifs de contrôle de l'information et des technologies associées (Control Objectives for Information and related Technology)
COFI	Commission des finances du Grand Conseil
COGES	Commission de gestion du Grand Conseil
DFS	Département des finances et de la santé
EPT	Équivalent plein temps
HE-ARC	Haute école ARC Neuchâtel Berne Jura
HEP-BEJUNE	Haute école pédagogique des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel
ISAE	Norme internationale d'audit (International Standard on Assurance Engagements)
ITGCs	Contrôles informatiques généraux
LAMal	Loi fédérale sur l'assurance-maladie
LCCF	Loi sur le contrôle des finances
LFinEC	Loi sur les finances de l'État et des communes
NAS	Normes d'audit suisses
NCQ 1	Norme sur le contrôle qualité dans l'audit externe
OCAB	Office cantonal de l'assurance-maladie et des bourses d'études
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OGC	Loi d'organisation du Grand Conseil
OORG	Office d'organisation
PwC	PricewaterhouseCoopers SA
SCAN	Service cantonal des automobiles et de la navigation
SCAV	Service de la consommation et des affaires vétérinaires
SCCO	Service des contributions
SCI	Système de contrôle interne
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SFDS	Secrétariat général du Département de la formation, de la digitalisation et des sports
SFIN	Service financier
SIEN	Service informatique de l'Entité neuchâteloise
SIGE	Système d'information et de gestion de l'État
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée